



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lainiere de Roubaix

Question au Gouvernement n° 1827

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse a M. le ministre du travail et des affaires sociales et je voudrais y associer l'ensemble des parlementaires de Roubaix-Tourcoing.

Il y a quelques mois, le Gouvernement a decide l'instauration d'un plan textile. Ce plan etait plus que necessaire compte tenu de la gravite de la situation due, bien sur, aux devaluations competitives, mais aussi a la lourdeur des charges sociales et aux difficultes de la competition internationale.

Devant cette situation, certaines entreprises n'ont pas resiste, parmi lesquelles l'une des plus celebres: la Lainiere Proditex. Ainsi, 339 emplois ont ete supprimes, malgre le nouvel effort consenti par le Gouvernement, a hauteur de 40 millions de francs, pour accompagner la reprise de cette entreprise.

Mais la Lainiere, ce n'est pas seulement une entreprise, c'est aussi un symbole. C'est le symbole du textile dans le Nord, c'est le symbole de l'industrie dans la region Nord - Pas-de-Calais. C'est la raison pour laquelle le desespoir, la colere et la revolte gagnent les salaries licencies de cette entreprise. C'est la raison pour laquelle toute la region du Nord - Pas-de-Calais manifeste son emotion.

M. Jean Glavany. On va vous envoyer Arthuis !

M. Christian Vanneste. C'est pourquoi, au nom des parlementaires de Roubaix-Tourcoing, je vous demande, monsieur le ministre, d'accepter la demande d'un plan social exceptionnel, exemplaire, pour aider a regler cette situation tragique. Ce plan social comporterait l'installation d'une cellule de reclassement, des conges de conversion de dix mois et un plan portage pour les salaries ages de plus de cinquante-trois ans.

Cette demande est exceptionnelle. Mais la situation est aussi exceptionnelle, car notre region est blessee dans son coeur.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande de donner, au nom du Gouvernement, un signal fort, a la mesure de cette emotion. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Vanneste, vous n'avez cesse, ainsi que les parlementaires de Roubaix-Tourcoing, notamment M. Vignoble, M. Ghysel et M. Delnatte, d'appeler l'attention du Gouvernement sur cette question. Nous avons eu l'occasion de suivre avec vous ce drame dont vous venez de souligner toute la portee symbolique et la gravite.

Je voudrais d'abord rappeler que le Gouvernement a, devant le risque d'une liquidation totale de l'entreprise et la mise au chomage totale de tous les salaries, tout fait pour sauver le maximum d'emplois. Grace a un effort financier exceptionnel de l'Etat, 250 emplois ont pu etre sauves.

Mais il reste, vous avez tout a fait raison de le souligner, le probleme de ceux dont le poste de travail disparaît.

M. Jean-Claude Gayssot. Mais les 40 millions sont partis !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les lettres de licenciement ont ete envoyees sans que l'Etat ait ete informe et l'administrateur judiciaire ne nous a pas presente de plan social. On ne peut laisser les choses en l'etat et on ne les laissera pas en l'etat.

Le Gouvernement veut qu'un plan social de qualite soit elabore. C'est pourquoi j'ai fait en sorte que, des demain matin, l'administrateur judiciaire, en liaison avec le prefet et le directeur departemental du travail, puisse faire

des propositions aux salaires pour qu'un tel plan soit mis en place. J'ajoute que ce plan sera relayé par une cellule de reclassement. Mais, des demain, il s'agit de parler concrètement du plan social, monsieur Vanneste. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)
Plusieurs députés. Et au GIAT !

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales et je voudrais y associer l'ensemble des parlementaires de Roubaix-Tourcoing.

Il y a quelques mois, le Gouvernement a décidé l'instauration d'un plan textile. Ce plan était plus que nécessaire compte tenu de la gravité de la situation due, bien sûr, aux dévaluations compétitives, mais aussi à la lourdeur des charges sociales et aux difficultés de la compétition internationale.

Devant cette situation, certaines entreprises n'ont pas résisté, parmi lesquelles l'une des plus célèbres : la Lainière Proditex. Ainsi, 339 emplois ont été supprimés, malgré le nouvel effort consenti par le Gouvernement, à hauteur de 40 millions de francs, pour accompagner la reprise de cette entreprise.

Mais la Lainière, ce n'est pas seulement une entreprise, c'est aussi un symbole. C'est le symbole du textile dans le Nord, c'est le symbole de l'industrie dans la région Nord - Pas-de-Calais. C'est la raison pour laquelle le désespoir, la colère et la révolte gagnent les salariés licenciés de cette entreprise. C'est la raison pour laquelle toute la région du Nord - Pas-de-Calais manifeste son émotion.

M. Jean Glavany. On va vous envoyer Arthuis !

M. Christian Vanneste. C'est pourquoi, au nom des parlementaires de Roubaix-Tourcoing, je vous demande, monsieur le ministre, d'accepter la demande d'un plan social exceptionnel, exemplaire, pour aider à régler cette situation tragique. Ce plan social comporterait l'installation d'une cellule de reclassement, des congés de conversion de dix mois et un plan portage pour les salariés âgés de plus de cinquante-trois ans.

Cette demande est exceptionnelle. Mais la situation est aussi exceptionnelle, car notre région est blessée dans son cœur.

Aussi, monsieur le ministre, je vous demande de donner, au nom du Gouvernement, un signal fort, à la mesure de cette émotion. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Vanneste, vous n'avez cessé, ainsi que les parlementaires de Roubaix-Tourcoing, notamment M. Vignoble, M. Ghysel et M. Delnatte, d'appeler l'attention du Gouvernement sur cette question. Nous avons eu l'occasion de suivre avec vous ce drame dont vous venez de souligner toute la portée symbolique et la gravité.

Je voudrais d'abord rappeler que le Gouvernement a, devant le risque d'une liquidation totale de l'entreprise et la mise au chômage totale de tous les salariés, tout fait pour sauver le maximum d'emplois. Grâce à un effort financier exceptionnel de l'État, 250 emplois ont pu être sauvés.

Mais il reste, vous avez tout à fait raison de le souligner, le problème de ceux dont le poste de travail disparaît.

M. Jean-Claude Gayssot. Mais les 40 millions sont partis !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les lettres de licenciement ont été envoyées sans que l'État ait été informé et l'administrateur judiciaire ne nous a pas présenté de plan social. On ne peut laisser les choses en l'état et on ne les laissera pas en l'état.

Le Gouvernement veut qu'un plan social de qualité soit élaboré. C'est pourquoi j'ai fait en sorte que, dès demain matin, l'administrateur judiciaire, en liaison avec le préfet et le directeur départemental du travail, puisse faire des propositions aux salariés pour qu'un tel plan soit mis en place. J'ajoute que ce plan sera relayé par une cellule de reclassement. Mais, dès demain, il s'agit de parler concrètement du plan social, monsieur Vanneste. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés. Et au GIAT !

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1827

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1996, page 5267

Réponse publiée le : 10 octobre 1996, page 5267

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 octobre 1996